



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

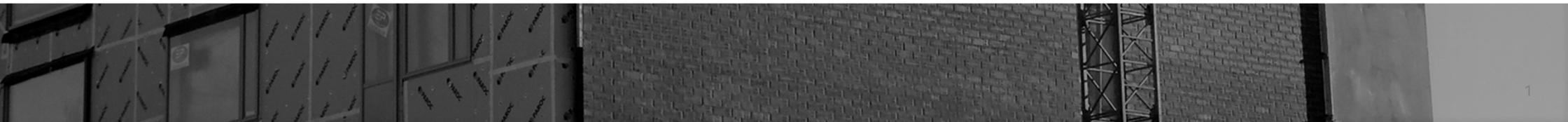
*Liberté
Égalité
Fraternité*



France
Rénov'

Bureau du CRHH des Hauts-de-France du 05 avril 2022

Point d'information sur le Service Public de la Rénovation de l'habitat
France Rénov'



PRÉSENTATION

- 1 La convergence des 2 écosystèmes Anah et FAIRE/ADEME
- 2 France Rénov' et le parcours usager national
- 3 Les Espaces Conseil France Rénov' et l'Accompagnateur Rénov' (en 2022)
- 4 Le projet de décret sur l'accompagnement obligatoire
- 5 Pilotage et animation du réseau France Rénov'



Les priorités d'intervention :

- Traitement de **l'habitat indigne** ou très dégradé,
- Lutte contre la **précarité énergétique**,
- **Adaptation des logements** à la perte d'autonomie due au vieillissement ou au handicap,
- Redressement des **copropriétés en difficulté**.

L'Anah finance des travaux :

- Sur ses priorités d'intervention,
- **Sous conditions de ressources pour les propriétaires occupants** (ménages modestes et très modestes),
- **Le bénéficiaire est obligatoirement accompagné (agrément ou habilitation des opérateurs par l'Anah)**

Instruction des dossiers de demande d'aide :

- Par la délégation locale de l'Anah (DDT) ou la collectivité délégataire des aides à la pierre (type 3),
- Excepté pour MaPrimeRénov' classique : par un service national

L'Anah finance de l'ingénierie :

- Des études pré-opérationnelles,
- Du **suivi-animation d'opérations programmées** :
- Maîtrise d'ouvrage par une collectivité (co-finance)
- Contractualisation avec l'opérateur (marché, régie ou convention de mandat)
- Missions de sensibilisation, d'information-conseil et d'accompagnement des publics cibles
- De l'AMO directement auprès des bénéficiaires (en « diffus », hors opérations programmées)
- Des postes de chargés de mission pour les programmes Action Coeur de Ville et Petites Villes de Demain



SARE

- Un **programme d'ingénierie** uniquement (ne délivre pas d'aides aux travaux) :
 - Information/conseil et accompagnement (« actes métiers »)
 - Dynamique de la rénovation
 - Ciblé sur la **rénovation énergétique des logements**
 - Accès à **tous les publics** du parc privé (sans condition de revenu, quel que soit le statut d'occupation)
- + Un volet petit tertiaire privé
- L'ADEME pilote le programme au niveau national (lien avec le MTE), anime la communauté des porteurs associés, élabore l'ensemble des outils à destination des Conseillers FAIRE (y compris la formation)
- Les collectivités « porteurs associés » organisent le déploiement sur leur territoire et animent les Espaces Conseil FAIRE avec lesquels elles ont contractualisé (marché, convention de subvention ou régie)

Depuis 2021 : financement CEE + collectivités via le programme SARE (service d'accompagnement à la rénovation énergétique) jusqu'à fin 2023
Porteur pilote national : ADEME
Porteur associé dans les HDF : la Région
3 appel à projets pour des guichets uniques de l'habitat



Les Espaces Conseil FAIRE qui ne sont pas agréés par l'Anah ne peuvent pas accompagner les ménages pour les dossiers Habiter Mieux / MaPrimeRénov Sérénité. C'est le cas généralement, ils sont donc plutôt positionnés sur les dossiers MaPrimeRénov classique.

7 603 logements rénovés toutes priorités confondues et plus de **91,59 M€** consommés (hors ingénierie)

- Progression sur tous les axes d'intervention de l'ANAH à l'exception d'une légère inflexion sur les PO LHI (-6%)
- **Habiter Mieux Sérénité a augmenté dans un contexte post-crise sanitaire**
- **4 763** logements rénovés avec un gain énergétique de + 35 %
- Pour les PO HMS, cette augmentation est de **10 %** (soit **4 527** logements)
- **Copropriétés : 354 logements rénovés** en copropriétés fragiles, dégradées ou saines
- **1,18 M€** consommés en Crédits Plan de Relance soit 37 % de la dotation prévue

La région Hauts de France compte **66 dispositifs programmés** (opah et PIG) en cours répartis comme suit :

- 13 dans l'Aisne
- 20 dans le Nord
- 7 dans l'Oise
- 20 dans le Pas-de-Calais
- 6 dans la Somme

QUELQUES DONNÉES FINANCIÈRES

Ingénierie

Travaux

SARE – Plan de financement prévisionnel
pour la région HDF sur 3 ans (2021 à 2023)
Selon la convention initiale de juillet 2021

Budget global sur 3 ans	millions €
Enveloppe maximale CEE pour 3 ans	millions €
Soit enveloppe CEE théorique annuelle	millions €
Financement par les porteurs associés sur 3 ans	millions €
Financement requis auprès des EPCI sur 3 ans	millions €

Anah – Crédits d'ingénierie engagés en 2021 sur la région HDF (toutes priorités d'intervention)	millions €
--	------------

NB : Cette enveloppe représente uniquement la part Anah dans le financement de l'ingénierie, la part des collectivités est supérieure (étant donné que le taux maximum de subvention de l'Anah est de 35 % ou 50 % selon les prestations d'ingénierie)

MaPrimeRénov' classique

Dossiers engagés en 2021 en région HDF (*instruction nationale*)

Nombre de ménages bénéficiaires	ménages
Dont nombre de propriétaires occupants et nombre de PO modestes et très modestes	PO modestes
Montant total de prime MPR	millions €
Montant moyen de prime MPR par logement	€
Montant moyen de travaux par logement	€
Typologie de travaux de rénovation énergétique	rénovations globales gestes

Habiter Mieux Sérénité

Dossiers engagés en 2021 en région HDF (*instruction locale*)

Nombre de ménages bénéficiaires	ménages
Dont nombre de propriétaires occupants (uniquement modestes et très modestes)	PO modestes
Montant total de subvention Anah	millions €
Montant moyen de subvention Anah par logement	€
Montant moyen de travaux par logement	€
Gain énergétique moyen	%

UNE ÉVOLUTION DU SERVICE PUBLIC POUR UN ACCOMPAGNEMENT DE CONFIANCE ET DE QUALITÉ DANS TOUS LES TERRITOIRES

France Rénov' est une marque ombrelle qui vise à garantir une offre renforcée et harmonisée d'information, de conseil et d'accompagnement aux particuliers pour rénover leur logement

Un point d'entrée unique

des parcours de rénovation et d'amélioration de son logement, assurés par la plateforme France Rénov' et les Espaces Conseil France Rénov'

Accès égal à l'information
Accompagnement de tous les citoyens
Mission sociale auprès des ménages les plus modestes

Un service public de référence

déployé en partenariat avec les collectivités territoriales, s'appuyant sur le programme SARE et le réseau de l'Anah

Service gratuit et indépendant
Réseau couvrant l'ensemble du territoire
Proximité au quotidien

Un parcours unique

en 3 étapes quelque soit le projet du ménage

Je m'informe
Je suis accompagné
Je réalise mes travaux et bénéficie d'une aide

Un déploiement progressif des composantes du service public France Rénov' en 2022



0 808 800 700 Service gratuit + prix appel

Une plateforme digitale et un numéro de téléphone uniques



Les Conseillers France Rénov'
Les Accompagnateurs Rénov'

Mise en place d'une animation nationale et régionale du réseau de conseillers France Rénov', en articulation avec l'animation du programme SARE

Plateforme digitale france-renov.gouv.fr

Les informations disponibles sur l'onglet « Particuliers »

- Information sur les aides et les travaux
- Simulations financières
- Annuaire des artisans RGE
- Annuaire des Conseillers France Rénov'



Je veux un conseil ou des informations sur la rénovation énergétique

Coordonnées des Espaces Conseil France Rénov' (ex-Espace Conseil FAIRE)

Je veux déposer une demande d'aide avec un projet de rénovation énergétique



MPR Copropriété

MPR Sérénité

Pour les ménages modestes et très modestes avec des projets de rénovation globale

Je veux déposer une demande d'aide avec un projet d'adaptation ou de réhabilitation de mon logement



monprojet.anah.gouv.fr
Une aide en ligne qui change tout !

STRUCTURE DU NUMÉRO DE TÉLÉPHONE UNIQUE FRANCE RÉNOV'

Mise en place d'un numéro unique et d'un transfert d'appel

Reprise du numéro de l'ADEME pour le numéro de téléphone unique France Rénov'



Evolution de la plateforme téléphonique de l'Anah (Serveur Vocal Interactif)

- Un choix « information/conseil » a été ajouté (Espaces Conseil France Rénov')
- Un transfert d'appel du local vers le national a été mis en place (pour les dossiers MPR)

0 808 800 700 Service gratuit + prix appel



Le numéro unique traite désormais une grande diversité de motifs d'appels

- **Réorientation directe vers les Espaces Conseil France Rénov' (ex-FAIRE)** pour obtenir des informations /conseils sur la rénovation énergétique de l'habitat
- **Informations sur un dossier de demande** d'aide financière de l'Anah par population cible (propriétaire occupant, bailleur, copropriété, professionnel – Accompagnateur Rénov' et/ou mandataire) :
 - Informations sur les aides de l'Anah et l'initiation d'une demande
 - Suivi, modification ou annulation d'un dossier
- **Assistance technique** sur le site france-renov.gouv.fr
- **Autres demandes**



L'ancien numéro Anah (0806 703 803, toujours actif), renvoie désormais l'utilisateur vers le numéro unique France Rénov'



Qui sont les conseillers France Rénov' à compter du 1^{er} janvier 2022 ?

- **Les ex-Espaces Conseil FAIRE**
déployés par les porteurs associés du SARE
Au national : 350 structures / 1 347 conseillers

- **Les ex-PRIS Anah**
Au national : 150 structures

 *Au national, 50 structures ont la double casquette FAIRE – PRIS Anah (6 au niveau régional)*

Quelles sont les missions des conseillers France Rénov' ?

- Ex-Espaces Conseil FAIRE : **information et conseil** sur les projets de **rénovation énergétique** de l'habitat

- Ex-PRIS Anah : **information et conseil** sur les projets de **rénovation de l'habitat**

- **Orientation vers l'Accompagnateur Rénov'** par la mobilisation du Référentiel d'Orientation du Demandeur (**ROD**)

- Objectif à terme = tendre vers un **seul guichet d'entrée par territoire**



Qui sont les Accompagnateurs Rénov' à compter du 1^{er} janvier 2022 ?

- Les ex-Espaces Conseil FAIRE et structures qui réalisent des actes A4 et/ou A4bis
 - Les opérateurs agréés ou habilités par l'Anah
 - Les opérateurs missionnés par les collectivités locales dans le cadre des opérations programmées
- Les modalités contractuelles d'organisation et de financement en vigueur se poursuivent (programme SARE jusque fin 2023, OPAH/PIG, secteur diffus – hors opérations Anah)

Quelles sont les missions des Accompagnateurs Rénov' en 2022 ?

- Un accompagnement d'ordre **technique**, **financier**, **administratif** et **social**
 - Une visite en amont des travaux, un suivi pendant la réalisation et à la prise en main du logement après travaux
- Des différences entre les accompagnateurs ex-FAIRE et les opérateurs Anah aujourd'hui :
- ex-FAIRE : une sensibilité plus technique // Anah : une sensibilité plus sociale
 - sauf exception (organisme qui est ex-FAIRE et Anah), les accompagnateurs ex-FAIRE vont sur les dossiers MaPrimeRénov' classique // les opérateurs Anah sur les dossiers Habiter Mieux/MPR Sérénité et MPR copro

Récapitulatif du réseau France Rénov en 2022

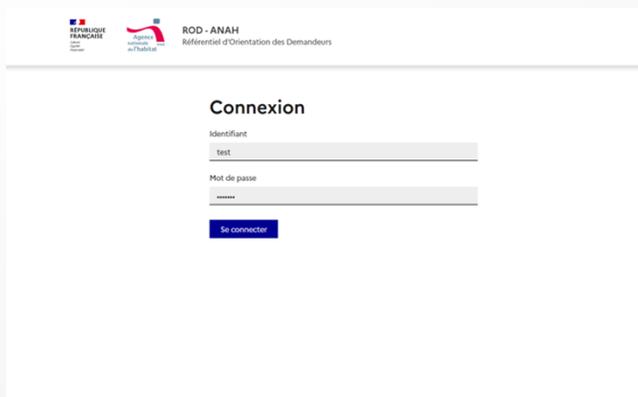
Structures actuelles	Financements	Espace Conseil France Rénov	Accompagnateur Rénov	Cible privilégiée
Ex-Espace Conseil FAIRE	CEE + collectivité(s) Programme SARE	Espace Conseil France Rénov Actes A1/A2 du SARE	Accompagnateur Rénov Si réalisation actes A4/A4bis du SARE	* Tous ménages * Rénovation énergétique
Ex-PRIS Anah	Hors Anah, hors SARE	Espace Conseil France Rénov Équivalent actes A1/A2		* Ménages (très) modestes * Rénovation habitat
Opérateur de suivi animation d'opération programmée	Anah + collectivité(s) Convention OPAH / PIG	Pas identifié comme Espace Conseil FR mais assure info/conseil selon convention OPAH/PIG	Accompagnateur Rénov Équivalent actes A4/A4bis	* Ménages (très) modestes * Rénovation habitat
Opérateur d'AMO agréé ou habilité par l'Anah	Anah + ménage Aide à la pierre ou MaPrimeRénov Contrat d'AMO		Accompagnateur Rénov Équivalent actes A4/A4bis	* Ménages (très) modestes * Rénovation habitat

Outil : mise à disposition du ROD aux ex-conseillers FAIRE en janvier 2022

Le ROD permet aux ex-conseillers FAIRE d'accéder aux **coordonnées des Accompagnateurs Rénov'** afin d'orienter les ménages en fonction de leur projet de travaux et leur adresse

Une authentification simple

Chacun des ~1 000 ex-conseillers FAIRE pourra s'authentifier sur le ROD grâce à un **compte générique** (Login et Mot-de-passe unique)



République Française Agence nationale de l'habitat
 ROD - ANAH
 Référentiel d'Orientation des Demandeurs

Connexion

Identifiant
test

Mot de passe

Se connecter

Un accès libre

L'accès aux données de l'application ROD sera **non restreint** mais en lecture seule (modification des données impossible)



Référentiel d'orientation des demandeurs

Thématique autonomie
 Thématique énergie
 Thématique HMA
 Thématique insalubrité

Type demandeur: Propriétaire occupant

Adresse du demandeur: Editer l'adresse de demandeur **Valider la validité de l'adresse**

Code Insee de la commune

Longitude

Latitude

Adresse BAN **Intégrer les données**



Une formation à destination des ex-conseillers FAIRE a eu lieu le 18 janvier pour prendre cet outil en main

LE PROJET DE DÉCRET SUR L'ACCOMPAGNEMENT OBLIGATOIRE POUR BÉNÉFICIAIRE DE CERTAINES AIDES À LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE

4



En application de l'article 164 de la loi Climat & Résilience, l'accompagnement deviendra obligatoire pour obtenir certaines aides à la rénovation énergétique à compter de 2023

Contenu du projet de décret (version du 4 février 2022 mise en consultation publique) :

- Contenu de l'accompagnement
- Modalités d'agrément
- Modalités de contrôle, de neutralité et d'indépendance
- Relations entre les opérateurs et les guichets
- Caractéristiques des rénovations
- Contenus et modalités de transmission des données
- Echéances et seuils de mise en œuvre

Agrément des Accompagnateurs Rénov par l'Anah et ouverture à d'autres acteurs que les actuels opérateurs Anah et structures de mise en œuvre du SARE
> Critère d'indépendance vis-à-vis des activités d'exécution d'ouvrage

Un accompagnement technique, administratif et financier
> La réalisation d'un audit énergétique (sous-traitance possible)
> Un diagnostic simplifié de la décence et de la dégradation du logement, de l'autonomie du ménage dans son logement (en vue d'une ré-orientation si besoin)

A compter du 1^{er} janvier 2023, pour les travaux bénéficiant de l'aide MaPrimeRénov' Sérénité (ex-Habiter Mieux)

A compter du 1^{er} septembre 2023,
> pour les travaux bénéficiant de MaPrimeRénov' rénovation globale
> et pour les bouquets de travaux bénéficiant de MaPrimeRénov' avec un montant supérieur à 10 000 € de prime

UNE UNIFICATION PROGRESSIVE DES DIFFÉRENTES ACTIVITÉS DES RÉSEAUX NATIONAUX ANAH ET ADEME

2022, une année de continuité des activités et de transition des modes de travail, avec l'arrivée de la marque France Rénov'

	2021 <i>Des activités séparées</i>	2022 <i>Des activités coordonnées</i>	2023 <i>Des activités unifiées</i>
Pilotage du programme SARE	1 modèle unique de pilotage par l'ADEME (COFIL et GT)	Investissement progressif de l'Anah dans les instances de pilotage	Gestion administrative et budgétaire par l'ADEME, avec l'intégration de l'Anah dans le pilotage
Animation du réseau Communication aux réseaux Formation	Des modèles d'animation, de communication et de formation distincts	Convergence entre les modèles d'animation, de communication et formation avec un pilotage progressif de l'Anah	Des modèles d'animation, de communication et de formation unifiés
Outillage SI	2 catalogues d'outils distincts	Ouverture progressive des outils collaborateurs, référentiels de données, et outils de reporting des 2 réseaux au sein d'une feuille de route à 3 ans	

Un **guide support** envoyé le 23 décembre 2021 pour présenter :

- Les **principes directeurs** de France Rénov'
- Un ensemble **d'explications**, de **règles** et de **bonnes pratiques concrètes** sous forme de FAQ sur lesquelles s'appuyer pour incarner la promesse France Rénov' au quotidien

Ce guide sera mis à jour et enrichi courant 2022.

La mise en place d'une **newsletter mensuelle France Rénov'** (1^{ère} diffusion le 26 janvier dernier)

